

Editorial



Les droits collectifs dans le viseur. Face à l'état d'urgence, les revendications d'abord !

Les attentats barbares du 13 novembre ont mis en évidence le rôle déterminant des services publics et de l'ensemble des fonctionnaires quand il faut faire face aux plus grandes catastrophes. C'est vrai pour les attentats, c'est aussi vrai pour les tempêtes, les inondations... Une fois encore les fonctionnaires ont permis au pays de rester debout.

L'état d'urgence a bon dos Il est hors de question de l'accepter !

Saisissant l'occasion, le gouvernement, au nom de l'état d'urgence, interdit les manifestations, limite les libertés individuelles et le droit syndical. Parallèlement il poursuit sans relâche, son offensive contre tous les droits collectifs dans le privé comme dans la fonction publique : Code du travail, CPA, PPCR, projet de modification du décret statutaire des PE, réforme du collège...

Les grèves sont quotidiennes, le 26 janvier nouvelle grève dans les collèges

Confrontés à une offensive d'allongement de leurs horaires de travail et de suppressions de leurs indemnités, les grèves et rassemblements de personnels hospitaliers et territoriaux sont nombreux.

Plus près de nous, les enseignants de l'EREA de Bourg-en-Bresse en grève le 4 décembre lancent un appel à la grève de tous les EREA pour le retrait du projet de remplacement des PE d'internat par des assistants d'éducation. C'est la mort programmée des EREA à l'image des SEGPA.

Les 14 organisations syndicales du second degré «pour monter d'un cran dans la mobilisation appellent à la grève nationale majoritaire le 26 janvier» pour «l'abrogation de la réforme du collège».

Les ingérences municipales deviennent systématiques dans les écoles

Depuis septembre, avec la confusion scolaire et périscolaire occasionnée par la réforme des rythmes scolaires, les ingérences municipales se multiplient dans les écoles.

Dans une commune, les enseignants et leurs classes n'ont plus accès l'après-midi à certaines installations (bibliothèques, salle multimédias, salle de sports ...) utilisées d'office pour les activités périscolaires.

Dans certaines écoles, la municipalité exige que les élèves laissent leur cartable en classe le mercredi et demande aux enseignants de ne pas donner de devoirs.

Des directeurs de centre de loisirs proposent aux enseignants des «projets d'établissement» clés en main. Les salles de classe sont prêtées chaque été à une association religieuse. Les collègues devront ranger toute leur classe, et mettre sous clé livres et matériel : sur quel temps devraient-ils le faire ?

Dans cette situation, le projet de modification du statut des PE prend tout son sens !

Le 5 novembre, le ministre a présenté un projet de modification du décret statutaire de 2008 des PE pour introduire de nouvelles missions, allonger le nombre de semaines travaillées et «forfaitiser» les 108 heures pour les ouvrir sur des activités périscolaires et rendre les ingérences municipales légales.

C'est la logique de la réforme du collège et des 1 607 heures annualisées. C'est celle des recteurs de région, véritables directeurs d'Agences Régionales de l'Éducation qui demain définiront une politique éducative différente pour chaque région. Combien de temps notre statut de fonctionnaire d'État et notre statut particulier de PE y résisteront ?

Recenser toutes les ingérences, organiser délégations et manifestations pour faire respecter nos garanties statutaires !

Le Conseil national du SNUDI-FO, réuni du 19 au 20 novembre «appelle les syndicats départementaux à (...) recenser toutes les ingérences et remises en cause du statut» et «à organiser délégations et manifestations aux IA et aux recteurs, en recherchant si possible un cadre intersyndical pour exiger qu'ils fassent respecter le statut.»

- ▶ Abandon du projet de décret modifiant les ORS des PE ;
- ▶ Arrêt de toutes les ingérences municipales ;
- ▶ Abrogation de la réforme des rythmes scolaires Peillon/Hamon.

Le SNUDI-FO s'est adressé aux syndicats nationaux du 1^{er} degré pour organiser la mobilisation en direction de la ministre et exiger qu'elle fasse respecter le statut sur tout le territoire national. ■

Montreuil, le 14 décembre 2015
Norbert Trichard
Secrétaire général